



FLASH INFO

AVRIL 2023

Chères Lambrésiennes, chers Lambrésiens,

Le vote du budget municipal pour 2023 a été acté lors du conseil municipal du 5 avril dernier. Dans le contexte actuel très contraignant, il a fait l'objet d'âpres discussions et je souhaitais vous apporter les éclaircissements nécessaires à une bonne compréhension des choix effectués.

Dans le projet de plan pluriannuel de gestion établi en début 2022, nous avons identifié une année 2023 juste à l'équilibre au niveau du budget de fonctionnement. Nous avons fait face à partir de mi 2022, et comme de nombreuses communes, à une première envolée des prix énergétiques et nous avons en conséquence déjà réduit nos dépenses de fonctionnement et engagé des actions d'économie d'énergie (19° dans nos bâtiments communaux, extinction de l'éclairage publique de 23H à 5H du matin à partir du 13 octobre 2022).

La contrainte la plus importante est portée par l'augmentation extrêmement importante du coût de l'énergie (gaz et électricité confondus) qui s'est encore accentuée fin 2022 et début 2023. Nous avons à intégrer une dépense supplémentaire de 400 000€ par rapport à 2021, soit un triplement du prix initial. **L'impact de l'inflation sur les produits manufacturés et alimentaires est estimé à environ 100 000€.**

Nous avons également une charge financière en Ressources Humaines en croissance à la suite des recrutements effectués et validés ces deux dernières années en conseil municipal, et l'augmentation de 3.5 % du point d'indice au 1er juillet 2022 qui est venue accentuer cette ligne budgétaire. Il faut rappeler que c'est aussi le niveau des ressources humaines actuel, qui au-delà de la charge qu'il représente, nous permet d'offrir un bon niveau de services à nos habitants pour la jeunesse, les écoles, la sécurité...

Au total, cette surcharge financière imprévue sur un budget juste à l'équilibre ne nous a pas permis d'assurer l'équilibre financier indispensable et obligatoire de notre budget de fonctionnement. Il nous a donc fallu prendre des mesures d'augmentation de certaines recettes, et en même temps de réduction drastique des dépenses. L'hypothèse d'une augmentation du taux de notre taxe foncière, un moment envisagée, n'a finalement pas été retenue, car en même temps, les valeurs locatives des biens immobiliers ont été relevées de 7,1% au niveau national.

Nous avons réévalué certains tarifs municipaux de 3% ce qui reste bien en deçà du taux de l'inflation 2022 qui est à 7%.

Nous avons travaillé collectivement autour de ces différents thèmes de réduction de dépenses, en bureau municipal, en commission finances élargie à l'ensemble du conseil municipal vu l'importance des enjeux.

Nous avons globalement :

→ Réduit de 10% les dépenses de fonctionnement au quotidien des services municipaux,

→ Passé le budget fêtes et cérémonies de 165 000€ à 35 000€,

Cette forte réduction va nous contraindre à faire des choix sur les animations retenues pour garder des moments de rencontre et de convivialité moins coûteux, tout en faisant preuve de remise en question et de créativité.

→ Passé le budget subventions aux associations de 395 000€ à 332 500€,

A l'inverse d'autres villes, nous n'avons pris aucune décision de restriction de l'utilisation des équipements culturels et sportifs pour réduire les plages d'occupation et donc de chauffage.

Pour l'Amicale du Personnel, la subvention a été réduite de 23% par rapport à l'année précédente. Il faut souligner que nous cotisons également sur le budget communal au titre de l'action sociale, à un organisme qui propose une offre sociale et culturelle aux agents. Nous avons d'ailleurs prévu de revisiter cette répartition et de l'optimiser en partenariat avec l'Amicale du personnel pour l'année à venir.

→ **Passé la subvention du CCAS de 120 000€ à 60 000€**

Lors du vote du conseil d'administration du CCAS du 4 avril, le projet de budget a été refusé par 8 voix contre, 4 abstentions et 4 pour. L'information de réduction du budget avait été communiquée en amont. Un premier travail préparatoire d'ajustement avait été engagé. L'excédent de l'exercice 2022 permet d'amortir cette réduction et de maintenir les aides sociales. La priorité a été donnée à l'accompagnement des personnes en difficulté par rapport à la partie animation. Le budget a finalement été validé le 13 avril avec 2 votes contre et 1 abstention.

Ces différentes mesures ont permis d'arriver à l'équilibre attendu et en particulier de dégager un excédent budgétaire de fonctionnement permettant d'assurer la couverture de notre dette en capital des emprunts en cours.

Au niveau des investissements, **le projet majeur de 2023 est l'engagement de la première phase des travaux importants portés par la réhabilitation énergétique de nos bâtiments communaux ainsi que le développement d'énergies renouvelables** : panneaux photovoltaïques et géothermie. Des incertitudes subsistent encore sur le niveau de subventionnement et de financement de l'emprunt prévu à cet effet. Nous n'engagerons bien évidemment que les travaux pour lesquels nous aurons la garantie d'en assurer le paiement. Il faut rappeler que vu la séparation totale des budgets d'investissement et de fonctionnement des collectivités territoriales, le fait de ne rien engager en 2023 et de décaler en 2024, 2025 ce projet n'aurait aucun impact positif sur le budget de fonctionnement. A l'inverse, les gains d'énergie escomptés ne viendraient pas soulager nos charges de fonctionnement. Ce projet très important est un élément fort de notre engagement dans une démarche de développement durable et de ville en transition qui contribue modestement mais avec détermination à faire face au défi du dérèglement climatique et à l'objectif de neutralité carbone en 2050. L'objectif contractuel de réduction de 52% de notre consommation d'énergie inclut une contribution presque équivalente en réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons dû prendre ces décisions, mais si nous ne l'avions pas fait, l'équilibre n'aurait pas été atteint et notre budget aurait été refusé à juste titre par les services de l'Etat. Ma responsabilité en tant que Maire et celle du Conseil Municipal étaient engagées sur ce sujet primordial.

Ces différents points ont fait l'objet de débats parfois passionnés et contradictoires au sein du bureau municipal et du conseil. **Le vote du budget municipal est pour moi un vote responsable et politique** sur les orientations du projet municipal pour l'année en cours. Je respecte bien évidemment l'expression démocratique de chacun. **Mais un vote contre est un vote d'opposition**, qui doit être assumé, en particulier quand on est adjoint.

Dans ce contexte, après avoir sollicité sans succès leur démission pour une mise en cohérence avec leur position, j'ai décidé de retirer leur délégation d'adjoint à Caroline Sanchez, Christophe Wozkalo, Peggy Krzykala, Frédéric Guénez et Thierry Goeminne. **Pour les semaines à venir, deux hypothèses se présentent : la reconstruction d'un bureau municipal soutenu par le groupe majoritaire ou l'engagement dans une nouvelle élection municipale si un tiers des conseillers municipaux démissionnent. Dans tous les cas j'assumerai mon engagement autour du projet municipal construit en 2020 pour le poursuivre dans sa mise en œuvre.**

Chères Lambrésiennes, chers Lambrésiens, sachez que mon seul objectif est d'atténuer le plus possible les effets de cette crise que nous traversons et que vous subissez. Si des événements favorables surgissaient, nous prendrions immédiatement les mesures de correction pour en faire bénéficier notre collectivité. Malgré tout, nous avons la chance à Lambres-lez-Douai d'avoir un horizon de ressources financières favorables avec l'arrivée de l'usine ENVISION AESC sur notre territoire grâce au travail de Douaisis Agglo. Ce sera à partir de 2026 et il faut tenir le cap d'ici là, c'est ce que nous faisons.

Soyez assurés de mon engagement sans faille au profit de notre ville et de ses habitants.

Bien à vous,

Bernard GOULOIS,
Maire de Lambres-lez-Douai

Quelle est la différence entre un projet d'investissement et de fonctionnement ?

Investissement	Fonctionnement
Aménagement de l'espace public	Aides financières, subventions aux associations, etc.
Rénovation de bâtiments	Electricité, eau, gaz
Achat d'équipements pérennes : véhicule, ordinateur...	Achats de fournitures : alimentaire, papeterie pour les écoles...
Travaux d'infrastructure : piste cyclable, ralentisseur...	Salaires des agents de la Ville